



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 mai 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire suppléant Sébastien Moreau

Sont présents :

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Est absent

Michel Rheault, Maire

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé et Julie Veillette

Rés. 2022-05-123 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00 et Sébastien Moreau présidera la séance et absence de Michel Rheault.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Résolution 2022-05-124 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Sébastien Moreau, conseiller au siège numéro 1,

- a) maire suppléant pour les six prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-125 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Nomination du maire suppléant
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal des séances d'avril 2022
5. Correspondance
6. Comptes
7. Questions de l'assistance
8. Adoption du règlement 386-2021 décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur la 8^e avenue du Lac-Croche Sud.
9. Renouvellement au réseau de surveillance des lacs pour le lac Croche.
10. Vacances des employés cadres
11. Ministère des Transports/rapport d'inspection des ponts

12. MRC de Mékinac/Enjeux en matière d'accessibilité aux services de garde
13. Travaux d'entretien du ruisseau Bordeleau (Chemin Saint-Michel Nord)
14. Association des propriétaires de chalets du Lac Jésusite demande d'appui dans le dossier des coupes de bois
15. Fonds des régions et ruralité-volet 2/Achat de quais et de lumières.
16. A) Soumission pour installation d'une clôture au parc Saint-Jean-Optimiste
B) Travaux au chemin du débarcadère du lac Croche
17. Fabrique de la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie/offre publicitaire dans le feuillet paroissial
18. Demande de la Commission Municipale
19. Demande du Rally sport Québec
20. L'embauche d'une ressource comme adjointe à l'inspectrice pour l'émission des permis.
21. Coût des cartes magnétiques pour les barrières des débarcadères.
22. Proclamation de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie
23. Embauche d'une étudiante pour Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.
24. Question de l'assistance
25. Affaires nouvelles
A) Demande des Premier répondant
B) Dossier scierie Sainte-Thècle
26. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-126 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et la séance extraordinaire du 19 avril 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance d'avril 2022

Finances Québec

État de dépôt du ministère des Transports au montant de 459 128,56 \$ pour la contribution MTQ, rue St-Jacques, décompte #4.

Héritage Faune

La Fondation héritage faune a envoyé le deuxième et dernier versement au montant de 286\$ pour le projet Les plaisirs d'hiver – volet pêche blanche. Le total de la subvention était de 956 \$.

Ministère des transports - Gouvernement du Québec

M. François Bonnardel, ministre des Transports informe le maire, M. Michel Rheault, que la municipalité se verra accorder une aide financière de 11 027 \$ pour le remboursement des frais d'entretien de la signalisation aux passages à niveau.

MRC de Mékinac

Rapport des RDD collectés dans les écocentres pour 2021 ainsi qu'une copie de la facture envoyée à la MRC de Mékinac.

MRC de Mékinac

La MRC de Mékinac a octroyé une aide financière de 250 \$, via le fonds ActiV pour le projet de volleyball de plage ainsi qu'un montant de 250 \$ de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

MRC de Mékinac

La demande formulée à la MRC de Mékinac pour le projet du Fonds des régions et ruralité – volet 2 FRR-I-22-03 pour la revitalisation du débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste a été acceptée pour un montant de 14 880 \$.

Service Canada - Emploi d'été Canada

Mme Kathleen Ductan de Service Canada nous annonce que la demande de financement dans le cadre d'EEC a été approuvée. Les fonds disponibles sont répartis entre les demandeurs, suite à une priorisation basée sur la revue et l'évaluation des projets.

Rés. 2022-05-127 : Dépôt de la correspondance d'avril 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'avril

2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-128 : Approbation des comptes d'avril 2022

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril au montant de 1 061 912.78 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Olivier Myre demande de mettre les procès-verbaux sur le site internet de la municipalité.

Rés. 2022-05-129 : Adoption du règlement 386-2021 décrétant le prolongement du réseau d'eau sur la 8è avenue du Lac-Croche sud

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 386-2021 décrétant le prolongement du réseau d'eau sur la 8è avenue du Lac-Croche sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-130 : Renouvellement au réseau de surveillance des lacs pour le lac Croche

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la municipalité effectue la surveillance du lac Croche;

CONSIDÉRANT que M. René Bélisle effectue les prélèvements d'eau et vérifie la transparence de l'eau et ce bénévolement;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler son adhésion au réseau de surveillance des lacs afin d'obtenir les données sur le lac Croche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renouvelle son adhésion au réseau de surveillance des lacs pour le lac Croche

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-131 : Vacances des employés cadres

CONSIDÉRANT que les employés cadres présentement à l'emploi de la municipalité demandent leur vacances d'été;

CONSIDÉRANT que le conseil en a pris connaissance et est d'accord avec ces choix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les vacances cédulées par les employés cadres pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-132 : Ministère des Transports/Rapport d'inspection des ponts

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports nous envoie le rapport d'inspection des ponts de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a décelé des anomalies mineures qui sont sous la responsabilité de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle effectuera les réparations mineures de certains ponts de la municipalité que le Ministère des Transports a identifié dans son rapport d'inspection des ponts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-133 : MRC de Mékinac/Enjeux en matière d'accessibilité aux services de garde

CONSIDÉRANT toutes les démarches faites par la MRC de Mékinac afin d'attirer de jeunes familles palliant ainsi le déficit démographique et répondant à un enjeu de main-d'œuvre sur son territoire;

CONSIDÉRANT la fermeture de plusieurs services de garde en milieux familiaux dans notre municipalité réduisant l'offre de places en garderie;

CONSIDÉRANT la difficulté de nos familles de trouver une garderie pour leurs enfants et les poupons de 0-5 ans dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle aimerait accueillir une installation en service de garde sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la MRC de Mékinac dans sa démarche auprès du ministère de la Famille afin qu'il révise leurs estimations statistiques de l'offre et de la demande de place en services de garde éducatifs à l'enfance pour le territoire de Mékinac et d'accorder des places supplémentaires dans L'appel de projets en continu qui ouvrira

sous peu afin de tenir compte du déficit de places en Centre de la petite enfance que vit actuellement Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Travaux d'entretien du ruisseau Bordeleau (Chemin Saint-Michel Nord)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure afin d'avoir plus d'information sur ce point.

Rés. 2022-05-134 : Association des propriétaires de chalets du Lac Jésusite demande d'appui dans le dossier de la coupe de bois

CONSIDÉRANT que le pourtour du lac du Jésusite est zoné villégiature;

CONSIDÉRANT que six chantiers de coupes forestières sont prévus autour du lac du Jésusite, ce qui affectera la visibilité de la zone de villégiature;

CONSIDÉRANT les retombées économiques très importantes de cette zone de villégiature pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie l'Association des propriétaires de Chalets du lac Jésusite dans leur requête devant le Gouvernement du Québec et le Ministère des forêts, de la faune et des Parcs afin de revoir la planification des chantiers de coupe de bois pour exclure de l'encadrement visuel de la zone de villégiature du secteur du Lac du Jésusite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-135 : Fonds des régions et ruralité-volet 2/achat de quais et de lumières

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une aide financière de la MRC de Mékinac au montant de 14 880 \$ afin d'acquérir des quais et des lumières;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a reçu des offres pour ce matériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les offres suivantes pour installer au débarcadère du lac Croche et sur la fontaine:

- Pour la fourniture de quais : Entreprise Ghislain Mongrain Inc. au montant de 12 616.64 \$ taxes incluses.
- Pour les lumières : Daniel Durocher électricien au montant de 8 830.08\$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-136 : Soumission pour installation d'une clôture au parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'installation d'une clôture au parc Saint-Jean-

Optimiste :

- Les Clôtures Cambrek au montant de 11 039.00 \$ plus taxes
- Clôtures Nord-Sud au montant de 12 715.09 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Clôtures Cambrek Inc. pour la fourniture et l'installation d'une clôture au coût de 11 039 \$ plus les taxes applicables sur le chemin du débarcadère du lac Croche du côté des résidences.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-137 : Travaux sur le chemin du débarcadère du lac Croche

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté un terrain adjacent au débarcadère du lac Croche pour installer des équipements;

CONSIDÉRANT que ce terrain doit être aménagé pour recevoir ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les réparations au chemin du débarcadère du lac Croche, installer d'une station de lavage des bateaux et une station de vidange pour les véhicules récréatifs (VR).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-138 : Fabrique de la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie/offre publicitaire dans le feuillet paroissial

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie nous demande de prendre une publicité dans le feuillet paroissial;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle fourni des fleurs devant l'église et fait l'entretien de la fontaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande de la Fabrique de la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie d'offre publicitaire dans le feuillet paroissial.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de la Commission Municipale

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2022-05-139 : Demande du Rallye sport Québec

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Rallye sport Québec de présenter la tenue du départ protocolaire sur les terrains de la municipalité (Hôtel de Ville) et de la fermeture, le samedi 16 juillet 2022 en avant-midi des chemins municipaux du tronçon chemin Saint-Joseph et du chemin Saint-Thomas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'embauche d'une ressource comme adjointe à l'inspectrice pour l'émission des permis

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2022-05-140 : Coût des cartes magnétiques pour les barrières des débarcadères

CONSIDÉRANT le coût de l'entretien des barrières des débarcadères;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne charge aucun montant pour cet entretien très onéreux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle chargera les montants suivants pour l'obtention d'une carte magnétique pour les barrières des débarcadères soit: un dépôt remboursable de 20\$ par carte plus un montant de 30\$ pour l'entretien pour un total de 50 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-141: Fondation Émergence – Appui à la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise

portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-142 : Embauche d'une étudiante pour le Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT que la municipalité a présenté une demande dans le Programme d'aide financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT que pour le camp de jour nous avons besoin d'une personne pour s'occuper d'un enfant aux besoins particuliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle embauche Adélie Lavallée pour le camp de jour 2022 afin de s'occuper d'un enfant aux besoins particuliers. Son salaire sera de 14.25 \$ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Pierre Veillette pose une question sur le point 18 (Commission municipale)

Jocelyne Gervais pose une question sur le point 23 (embauche d'une étudiante)

Sophie Lesage demande si Lucie Rheault travaille à la Municipalité, cette personne n'a jamais travaillé à la municipalité. Elle demande de mettre un dos d'âne sur la rue Saint-Amand.

Jean-François Couture pose une question suite au départ du groupe Consilium et concernant le point 18.

Aurèle Groleau demande pourquoi 3 employés (es) ont été congédiés, personne n'a été congédié, ces personnes sont en congé autorisé. Il demande aussi de mettre des lumières de rues à l'entrée des avenues.

David Plamondon demande quand sera installé le Skate-park.

Olivier Myre dit de vérifier la conformité des lumières DEL qui seront installés sur la fontaine du lac Croche.

Martine Cloutier demande pourquoi installer une vidange de roulotte sur le chemin du débarcadère du lac Croche.

Christiane Naud demande d'installer un dos d'âne sur le chemin du débarcadère du lac Croche.

Francine Ricard demande d'être averti lors que la municipalité effectuera une interruption du service d'eau potable. L'eau a été fermé à cause d'un bris dans le réseau et nous n'avons pas eu le temps d'aviser les citoyens.

Marc St-Amand demande d'installer une lumière de rue en face de la bâtisse du club de ski de fonds.

AFFAIRES NOUVELLES :

- a) Demande des premiers répondants
- b) Dossier Scierie Sainte-Thècle

Demande des premiers répondants

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure; car nous n'avons pas le coût de cette demande.

Rés. 2022-05-143 : Dossier Scierie Sainte-Thècle

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Frédéric Lapointe et Jacques Tessier pour s'occuper du dossier de la Scierie Ste-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-144 : Dossier Scierie Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Scierie Ste-Thècle est locataire du bâtiment situé au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Scierie Ste-Thècle a fait effectuer des analyses de contamination du bâtiment situé au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la firme Enviro-Option, engagé par la Scierie Ste-Thècle, confirme que le bâtiment du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle est contaminé;

CONSIDÉRANT que le bâtiment du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle appartient à la Municipalité et que l'avocat de la municipalité recommande de faire évacuer les personnes qui travaillent dans ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle avise la Scierie Ste-Thècle que ses employés ont 2 semaines à compter du 2 mai 2022 pour évacuer le bâtiment situé au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle et ce jusqu'à qu'une solution soit trouvée pour rendre ce bâtiment conforme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-145 : Dossier Scierie Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que des pourparlers ont été engagés avec la Scierie Ste-Thècle pour l'achat de terrains, de la balance, du dôme et du bâtiment situé au 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est intéressée à se départir d'une partie des terrains du 631 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre à la Scierie Ste-Thècle d'acheter les lots 6 448 061, 5 579 119 et 5 579 120 avec les bâtisses et la balance, le tout pour un montant de 200 000. \$, tout en se réservant une servitude pour accéder au lot 6 159 453 appartenant à la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-146: Ajournement de la séance

À 20 heures et 37 minutes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au mardi 10 mai 2022 à 19h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire suppléant

Greffier-trésorier par intérim

Procès-verbal de la séance ajournée du 10 mai du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 10 mai 2022, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Julie Veillette et Jean Yves Piché

Rés. 2022-05-147 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 19h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-148 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Travaux d'entretien du ruisseau Bordeleau (Chemin Saint-Michel Nord)
4. Demande de la Commission Municipale
5. Demande de Olivier Myre à la Commission de l'accès à l'information du Québec et embauche l'un avocat dans le dossier des demandes de Olivier Myre
6. Dossier Scierie Ste-Thècle/décontamination du 631, rue Notre-Dame.
7. Prix pour la levée des conteurs à chargement avant
8. Adoption du schéma de couverture de risque
9. Questions de l'assistance
10. Affaires nouvelles :
 - a) Rallye sport Québec
 - b) Annulation des résolutions 2022-05-143, 2022-05-144 et 2022-05-145
11. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Travaux d'entretien du ruisseau Bordeleau (Chemin Saint-Michel Nord)

Ce sujet est reporté en juin 2022.

Rés. 2022-05-149 : Demande de la Commission Municipale

CONSIDÉRANT la demande de la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale de la Commission Municipale afin de renoncer au secret professionnel de l'avocat et au privilège relatif au litige relativement à ce sujet :

- L'ensemble du processus ayant mené à la remise d'avis disciplinaires à trois employés en janvier 2022, incluant, notamment, tous les informations et documents produits dans le cadre de tout mandat confié à l'externe, ainsi que les suites données par la Municipalité aux dossiers de ces employés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise Me Kathleen Rouillard, avocate de la municipalité, à communiquer avec le directeur des enquêtes et des poursuites en intégrité municipal de la Commission Municipale afin de savoir quels documents précisément la Commission Municipale désire avoir concernant le dossier en litige
- De communiquer avec la municipalité pour recevoir autorisation et mandat afin de remettre ces documents ou non à la Commission Municipale concernant ce dossier.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-150 : Demande de Olivier Myre à la Commission de l'accès à l'information du Québec et embauche l'un avocat dans le dossier des demandes de Olivier Myre

CONSIDÉRANT que Olivier Myre s'adresse à la Commission de l'accès à l'information du Québec pour obtenir des documents jugés confidentiel;

CONSIDÉRANT que ces documents sont des dossiers concernant des employés municipaux, donc confidentiels;

CONSIDÉRANT que ces documents font partis de la défense de la municipalité dans le cadre de plaintes à la CNESST;

CONSIDÉRANT que le conseil ne mandat pas d'avocat dans ce dossier pour l'instant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle, pour les raisons mentionnées plus haut, refuse de remettre les documents demandés par Olivier Myre par le biais de la Commission de l'accès à l'information du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-151 : Dossier Scierie Ste-Thècle/décontamination du 631, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle est propriétaire du 631, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que le sous-sol du 631 rue Notre-Dame a été contaminé par l'eau;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire décontaminer ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de JDHM pour la décontamination du 631, rue Notre-Dame à Sainte-Thècle comme suit :

- Décontamination du sous-sol au montant de 9 679.60 \$ plus taxes
- Nettoyage des conduits de ventilation au montant 1 300.00 \$ plus taxes » :

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-152: Prix pour la levée des conteurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 6 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

CONSIDÉRANT que le conseil peut accorder le contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité Propre pour la levée de 6 conteneurs et le transport au site d'enfouissement de St-Étienne des Grès des conteneurs à chargement avant au coût de 304.43 \$ par levée pour une période d'un an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-153: **ADOPTION DES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DU <<PLAN DE MISE EN ŒUVRE>> -SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE.**

ATTENDU l'obligation de la MRC de Mékinac d'élaborer un schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'article 14 de la susdite loi prévoit que la MRC doit proposer des objectifs de protection optimale qui peuvent être atteints par le développement de mesures adéquates et par une gestion efficiente de l'ensemble des ressources disponibles;

ATTENDU QUE la MRC de Mékinac a transmis à la municipalité une proposition du schéma de couverture de risque, conformément à l'article 14 de la loi, contenant les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour les atteindre;

ATTENDU QUE l'article 16 de la susdite loi prévoit l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui sera joint au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE l'article 47 de la susdite loi prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions d'un plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre qui sera intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie précise les mesures et les actions projetées en lien avec les objectifs des orientations ministérielles abordées dans le schéma, conformément à l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie S-3.4;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier, et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Thècle entérine les objectifs de protection optimale proposés au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Mékinac;

QUE la municipalité de Sainte-Thècle adopte le plan de mise en œuvre qui est intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour les actions qui concerne la municipalité et celles qui concerne la Régie incendie dont elle est membre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Jean-François Couture pose une question concernant la demande de Olivier Myre à la Commission de l'accès à l'information du Québec. Il dit aussi que l'entrepreneur qui fait la cueillette des ordures referme le couvercle de sa poubelle.

Daniel Bacon demande de mettre de l'abat poussière sur la rue Ruisseau (La partie en gravier). Il nous informe aussi que les véhicules circulent très vite.

Jocelyne Gervais pose une question concernant les dépenses de l'achat de l'ancienne usine de Groleau Inc.

Marie-Joelle Tremblay pose une question concernant la demande de Olivier Myre à la Commission d'accès à l'information du Québec.

Pierre Veillette demande le coût des avocats concernant le dossier des 4 employés (es).

Christiane Naud demande s'il la municipalité a demandé une médiation dans le dossier des employées. La Municipalité a accepté la médiation.

Daniel Bacon pose une question concernant Rallye Sport Québec.

Mathieu Légaré et André Lecours demande pourquoi l'entente de 50% des camionneurs artisans n'a pas été inclus dans le contrat pour les travaux de la rue Bédard. (Clause du contrat 33 1/3 %).

Affaires nouvelles :

A) Rallye sport

B) Annulation de résolutions 2022-05-143, 2022-05-144 et 2022-05-145

Rés. 2022-05-154 : Rallye Sport Québec

CONSIDÉRANT que le Rallye Sport Québec a changé son horaire de la journée du 16 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra la finale au lieu du départ de cette course;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2022-05-139 comme suit :

- Autorise Rallye Sport Québec de présenter la remise des prix de la finale sur les terrains de la municipalité (Hôtel de Ville) en soirée.
- Autorise la fermeture, le samedi 16 juillet 2022 de 17 heures à 20 heures 45 minutes, des chemins municipaux du tronçon chemin Saint-Joseph et du chemin Saint-Thomas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-155 : Dossier Scierie Ste-Thècle/annulation des résolutions 143-05-2022, 144-05-2022 et 145-05-2022

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rescinde (annule) les résolutions 143-05-2022, 144-05-2022 et 145-05-2022 de la séance du 2 mai 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-05-156: Ajournement de la séance

À 20 heures et 37 minutes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au mardi 10 mai 2022 à 19h30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Greffier-trésorier par intérim